

REGLEMENT CHALLENGE « le 170 » (77+93) Organisation : Cercle Cycliste de Coulommiers & Entente Cycliste de Neuilly Plaisance

1- le challenge intitulé « le 170 » (77+93) est constituée de 2 épreuves soit :

Coureurs concernés par ce challenge :

Ce challenge est réservé aux coureurs licenciés dans un club FFC de la série Départementale.

Dates et lieux des épreuves :

1ère manche: samedi 10 septembre 2016 à Mouroux (les Parrichets) 77 2ème manche: dimanche 11 septembre 2016 à Neuilly Plaisance 93

2- le classement est effectué avec le nombre de points attribués au 20 premiers uniquement pour les coureurs participants aux 2 épreuves :

Classement général:

Un classement général sera établi à l'issue de chaque épreuve totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque course.

Le barème des 4 épreuves est le suivant :

Tout coureur prenant le départ se verra attribuer 5 points par manche Voici le barème incluant les 5 points de participation :

1er: 50 points, 2ème 45 points, 3ème 40 points, 4ème 36 points, 5ème 32 points, 6ème 29 points, 7ème 26 points, 8ème 24 points, 9ème 22 points, 10ème 20 points, 11ème 19 points, 12ème 18 points, 13ème 17 points, 14ème 16 points, 15ème 15 points, 16ème 14 points, 17ème 13 points, 18ème 12points, 19ème 11 points, 20ème 10 points,

Cas des ex-aequo:

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par la meilleure place, puis, par le dernier classement obtenu, puis, par l'âge (plus âgé).

3- Récompenses pars catégorie D1-D2-D3-D4 :

1er: Trophée + gerbe + lot

2ème: Coupe + lot 3ème: Coupe + lot

4ème lot 5ème lot

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la 2ème épreuve.

4-Classement par équipe

La 1^{ère} équipe sera récompensée à l'addition des classements des prix équipes des 2 manches en cas d'ex-aequo les équipes seront départagées par les points (celle ayant le moins de points), puis par les places.

4-Cas des litiges :

Les épreuves étant courues en application des règlements de la Fédération Française de Cyclisme, tout cas de force majeure ou litige sera tranché, sans appel, par les arbitres en accord avec les organisateurs.

Ces derniers se réservent, en outre, le droit d'apporter, toute modification qu'ils jugeraient nécessaire au bon déroulement de ce challenge afin de régler les cas exceptionnels non prévus au présent règlement.

Les organisateurs.